

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

10 C.

10 C.

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE
 Les abonnements se paient d'avance
 Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 25
RECLAMES 3e page	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Nos alliés vont-ils nous mettre en demeure de régler sans délai nos dettes ? Les possibilités de notre prochain budget. — Un chantage : « Payez, nous dit l'Angleterre, puisque vous ne voulez pas subir nos directives ». Notre réponse : que l'Allemagne nous dédommage la première ! — Une mission française à Washington chargée de préparer des aménagements financiers. La France ne peut être l'éternelle sacrifiée.

Il y a quelques jours, le député anglais Wedgwood posait, à la Chambre des Communes, cette question : « M. Lloyd George tiendra-t-il la main à ce qu'il ne soit fait aucune démarche en vue d'annuler la dette de la France, à moins d'une annulation correspondante de la dette de l'Angleterre envers les Etats-Unis ? A-t-on fait auprès de la France les démarches nécessaires pour aboutir au paiement des intérêts dus par elle, ou pour obtenir la consolidation de cette dette ?... »

Et M. Lloyd George de répondre que dans l'opinion du gouvernement « les contribuables anglais n'avaient pas les moyens de faire la remise des sommes dues à la Grande-Bretagne ». Puis, le Premier Britannique précisait qu'il était déjà entré en communication avec les pays débiteurs « les informant qu'à son grand regret il devait se considérer comme libre de réclamer le paiement de l'intérêt en espèces, à compter du mois d'octobre prochain ».

Ainsi, une lourde menace pèse sur nous. Si aucune solution n'intervient, notre budget de 1923 devra s'alourdir d'une somme considérable destinée à payer à nos alliés leurs créances, somme d'autant plus considérable que le change nous sera plus défavorable. Or, notre budget de 1923 comporte déjà un déficit de plusieurs milliards. Comment se présentera-t-il si nous devons y inscrire les crédits nécessaires au règlement de nos dettes ?

Le journal écrivait ces jours-ci : « Notre gouvernement, animé d'intentions pacifiques, a présenté l'Europe quant à l'adoption d'un plan de réparations que l'Allemagne pourrait accepter et qui s'accompagnerait d'une politique générale de déflation et diminuerait le poids des armements et des alliances militaires. Puisque notre allié le plus proche d'Europe n'a pas adhéré à cette politique, est-ce que nous ne nous trouvons pas dans l'obligation d'adopter le point de vue américain, à savoir que le moment n'est pas venu dans l'intérêt général de libérer de leur dette des pays qui ne contribuent pas à favoriser le rétablissement du commerce et de la paix en Europe ? »

Autrement dit, si la Grande-Bretagne apporte quelque apreté à demander le paiement de nos dettes c'est principalement parce que nous n'avons pas voulu accepter les yeux fermés, en dociles moutons, son programme de réparations. Bref, cette mise en demeure confine à un chantage !

Méritons-nous ce langage dénué d'aménité ? Est-ce notre faute si notre créance vis-à-vis de l'Allemagne subit sans cesse de nouvelles réductions ? Est-ce notre faute si l'Allemagne, vaincue et coupable, ne nous apporte aucune réparation ?

Est-ce notre faute, si nous devons assurer seuls et par nos propres moyens la reconstruction de nos pays dévastés ? Nous voulons bien payer ce que nous devons, mais qu'on nous laisse nous faire payer ce qu'on nous doit. Avant d'entreprendre le paiement de nos dettes il faut réaliser l'équilibre de notre budget. Mais nous ne pouvons équilibrer notre budget que si l'Allemagne s'acquitte intégralement des obligations qu'elle a souscrites à Versailles. Or, dès que nous voulons la faire payer, l'Angleterre et les Etats-Unis nous accusent d'entraver le rétablissement de la paix et du commerce en Europe.

Nous nous trouvons en face d'un cercle vicieux. Il nous est matériellement impossible de résoudre la question des dettes interalliées telle qu'elle est posée.

Pour tenter d'obtenir de nos alliés, spécialement des Etats-Unis, une modification dans la position du problème, le gouvernement français vient d'envoyer une mission à Washington.

Son rôle sera de faire comprendre aux Etats-Unis la situation financière où se trouve la France, du fait des retards dans le paiement de la dette des réparations et de l'effort fiscal accompli pour la reconstitution de ses régions dévastées.

De toutes les solutions possibles, l'annulation mutuelle des dettes est émise la plus favorable. Mais, en l'état actuel de la situation politique et économique des Etats-Unis, il est plus prudent de ne plus envisager la solution du coup d'éponge pur et simple.

Aussi bien, le gouvernement français a-t-il solennellement déclaré, à plusieurs reprises, qu'il tenait pour intangible le principe de ses dettes. Est-ce à dire que nous pouvons en effectuer le paiement immédiat ? Non ! Nous avons besoin de délai.

Et puis, il faut que des arrangements interviennent si l'on veut éviter que tout le poids de la guerre ne retombe pas, au point de vue financier, sur la France, décimée et dévastée. Ce serait un scandale moral, alors que l'Allemagne, criminelle, connaît la plus grande prospérité !

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

L'enquête sur l'assassinat de M. Rathenau

La préfecture de police de Berlin a retrouvé le pistolet avec lequel M. Rathenau a été tué. Cette arme avait été jetée dans une haie au nord d'un faubourg de Berlin. Elle était encore chargée de 24 balles. La préfecture de police annonce, d'autre part, qu'au cours des perquisitions effectuées chez le propriétaire de l'automobile qui a servi aux assassins de M. Rathenau, le fabricant Knöchelmeister, de Freiberg, en Saxe, la police saxonne a découvert un dépôt d'armes clandestin. Ces armes étaient murées dans un puits. Elles comprenaient deux lance-bombes, six mitrailleuses lourdes, 4 mitrailleuses légères, 150 fusils, 30 caisses de munitions et un appareil téléphonique.

Aux Etats-Unis

Le président Harding a pris la parole à une réunion de 30 représentants des propriétaires de charbonnages et de 30 représentants des ouvriers mineurs. « Nous désirons, a dit M. Harding, que vous, qui connaissez les meilleurs moyens d'arriver à une solution, vous y arriviez ensemble, de façon à ce que cette solution soit sanctionnée par le peuple américain. Si vous n'y parvenez pas, le gouvernement, qui est serviteur du peuple américain, sera obligé de s'en charger au nom de la sécurité du pays et pour le plus grand bien de la nation. »

La réunion s'est ensuite divisée en deux sections, l'une des produits bitumeux et l'autre de l'anthracite. Les délibérations de ces sections se poursuivront pendant plusieurs jours.

La maladie de Lenine

On mande de Chicago que le docteur Hassin, l'éminent neurologue, est parti pour Moscou, appelé d'urgence au chevet de Lenine. Cette décision semble avoir été prise par l'entourage du dictateur bolcheviste devant l'inefficacité des différents traitements suivis par le malade.

Une protestation

Les ouvriers de Moscou ont fait répandre dans les rues de la capitale une proclamation protestant contre la résolution votée en leur nom au meeting du 20 juin et demandant la peine de mort pour les accusés socialistes.

La proclamation indique le nom-

bre des ouvriers congédiés et arrêtés pour avoir tenté de protester contre le camouflage de l'indignation populaire organisé par les autorités. Les ouvriers expriment l'espoir que la population de la capitale saura discerner les vrais sentiments des travailleurs, qui condamnent sévèrement le gouvernement bolcheviste s'appuyant à assassiner judiciairement des socialistes sincères.

La justice des Soviats

La parodie de procès qui se déroule contre les socialistes révolutionnaires russes continue. Le commissaire pour la justice a déclaré qu'un passage du discours du principal défenseur, le grand avocat russe Mouraviev, constitue une offense pour la République des Soviats. Le passage incriminé est le suivant : « Malheur au pays et malheur au peuple qui n'ont pas de respect pour leurs propres lois et qui accablent de railleries ceux qui les défendent. »

De son côté, le Comité central pan-russe des Soviats a demandé au tribunal révolutionnaire de lui présenter le texte intégral du discours du défenseur. M. Mouraviev se trouve ainsi sous la menace de poursuites judiciaires.

Initiative américaine

Un télégramme de Washington annonce que la Chambre des représentants a adopté une résolution déclarant que les Etats-Unis sont favorables à la création d'un Foyer pour les Juifs en Palestine, sous réserve que les droits civils et religieux des chrétiens et autres communautés non israélites en Palestine seront protégés d'une façon efficace.

Le Japon prépare l'évacuation de Vladivostock

En vue de l'évacuation de Vladivostock, des dispositions ont été prises par le gouvernement japonais, qui ne laissera qu'un petit nombre d'unités navales pour assurer la protection des étrangers.

CHRONIQUE LOCALE

Les milliards voltigent !

Il y a quelques jours, le *Matin* annonçait que le ministère des Finances s'était trompé dans l'évaluation du montant des bons de la Défense Nationale et que cette erreur était de 7 milliards environ ! Rien que ça !

Tout d'abord, le contribuable qui a lu cette nouvelle a souri et s'est dit in petto : « Bah ! le *Matin* va fort. Il plaisante ! »

Eh ! non, puisque c'est l'Etat lui-même qui avoue cette erreur dans le livre bleu qu'il vient de publier. « Une enquête a abouti à cette constatation que les bons de la Défense Nationale détenus par le public au 31 Xbre 1921 s'élevaient environ à 58 milliards 500 millions, au lieu de 65 milliards 420 millions. »

C'est-à-dire que l'erreur est de 6 milliards 920 millions. A ce sujet, notre confrère les « Informations parisiennes » demande avec raison ce qu'on aurait dit d'un comptable d'une administration privée, s'il s'était permis de telles... privautés vis-à-vis de l'arithmétique ?

Au surplus, si le contribuable veut mettre le comble à sa stupefaction, qu'il lise le « *Projet de loi tendant à fixer les conditions dans lesquelles sont apurés les comptes de la période de guerre* », édité en 1921.

Il apprendra — si cela peut le consoler — que « le succès toujours croissant des émissions, l'insuffisance des locaux et du personnel » ont rendu presque impossible le classement méthodique des talons de contrôle. »

Il apprendra également que nombre de talons « ont été égarés ou détruits », et enfin, que le service est organisé de si pitoyable façon que les talons détachés « ne constituent pas une preuve de l'émission des bons ». »

Et puisque l'Etat lui-même se paie le luxe de commettre des erreurs pareilles, chacun ne peut plus s'étonner des fantaisies, dont le contri-

buable est la victime patiente, du fisc.

Tout s'explique, même les plus graves erreurs, les trous profonds qu'on laisse certains administrateurs dans la gestion provisoire des affaires du ravitaillement.

La aussi, il y a eu des erreurs. Et quelles erreurs dont on se rend chaque jour de plus en plus compte, mais sans pouvoir, parce qu'on ne le veut pas, établir les responsabilités. « Qu'avez-vous fait de notre argent ? » pourrait demander le contribuable ?

Mais les milliards voltigent, et les responsables n'existent pas : les ministres s'en vont, les fonctionnaires aussi, et ceux-ci sont couverts par les ministres irresponsables. C'est égal, une erreur de 7 milliards dans la comptabilité nationale prouve le souci qu'ont nos comptables de l'argent du public.

LOUIS BONNET.

NOS MORTS

Voici la liste des corps des militaires ou marins « morts pour la France » compris dans le convoi qui arrivera à Cahors le samedi 8 juillet 1922 :

- Mouly Charles, à Alviçnac ; Ayzac Paulin, à Anglars-Nozac ; Bourgade Léon, Carvarec Arthur et Cardon Thimothée, à Assier ; Lafage Joseph, à Autoire ; Alphonse Valentin, Montgrelet Charles, Gauthié Emilie et Brugel Jean, à Cahors ; Lohm Cyprien, à Calviac ; Ste-Marie Joseph, à Capdenac-le-Haut ; Brugaillères Auguste, à Calus ; Rieux Hippolyte, à Cazillac ; Pagès Etienne, à Craissac ; Deltell Lucien, à Cremps ; Montillet Albert, à Figeac ; Lafeuille François, à Gramat ; Leymarie Pierre, à Martel ; Philip Jean, à Mauroux ; Geraud Joseph, à Mayronne ; Pons Gaston, à Parnac ; Francés Paul, à Payrac ; Dujols Gaston, à Promilhanes ; Senac Daniel, à Reilhac ; Beaufort Joachim, à St-Denis-lès-Martel ; Lascoux Pierre, à St-Sozy ; Grangé Joachim, à Salviac ; Tamays Augustin, à Soturac ; Pradines Basile, à Soulmès ; Mazet Céléstin, à Thégra.

L'ouverture du wagon aura lieu à 15 h. 15.

Votes de nos Sénateurs

Sur l'article unique du projet de loi portant mention d'un crédit destiné à l'entretien des effectifs de l'armée du Levant avec le chiffre de 100 millions de francs, proposé par la Commission des finances, nos sénateurs ont voté : *Contre*. Le Sénat a adopté par 181 voix contre 110.

Tabacs

M. Rosset, vérificateur de culture des tabacs de 3e classe à la direction de Cahors, est nommé à Périgueux.

M. Andrieux, commis de culture à Cahors, est nommé vérificateur sur place.

Question au ministre des finances

M. Delmas, député, demande à M. le ministre des finances : 1° si l'administration des manufactures de l'Etat a le droit de désigner d'office des agents de la métropole pour procéder, chaque année, aux achats de tabacs en Algérie ; 2° dans le cas d'une désignation d'office, si l'administration est responsable de la mort d'un agent ou d'un membre de sa famille ayant contracté sa maladie pendant la durée de sa mission en Algérie ; 3° pourquoi l'administration n'épuise pas la liste des agents volontaires et de préférence célibataires pour participer aux achats de tabacs en Algérie avant de procéder à des désignations d'office.

Réponse. — 1° Le service de la culture et des manufactures est confié en Algérie et en France à des agents faisant partie du même cadre. Ces agents peuvent dès lors être affectés indistinctement soit à un poste de la métropole, soit à un poste en Algérie. Pendant la période des achats, qui dure environ trois mois (septembre à novembre) le personnel affecté normalement aux services d'Algérie doit être augmenté, et c'est précisément pendant cette période que le service de France est le moins chargé. Il est dès lors rationnel d'avoir recours au personnel de la métropole, et le droit pour l'administration de procéder à des désignations d'office est aussi incontestable que lors-

qu'il s'agit de nommer un agent à un emploi permanent en Algérie ; 2° En cas de mort d'un agent, la responsabilité de l'administration est la même, que cet agent soit affecté provisoirement ou non à un emploi en Algérie et qu'il ait été désigné pour cet emploi sur sa demande ou d'office. Les agents de la métropole appelés en Algérie pendant la période des achats reçoivent des indemnités spéciales. Ils savent que leur séjour en Algérie sera de courte durée. Dans ces conditions, leur responsabilité seule est engagée lorsqu'ils emmènent avec eux et à leurs frais des membres de leur famille ; 3° chaque année, l'administration demande à tous les agents de la métropole s'ils désirent participer aux achats en Algérie. Le droit d'éliminer ceux des candidats qui ne lui paraissent pas présenter les qualités requises pour ce service spécial ne saurait lui être contesté. C'est seulement en cas d'insuffisance de candidats volontaires présentant ces qualités qu'elle procède à des désignations d'office en tenant compte de la situation de famille des agents.

ANNIVERSAIRE

A l'occasion de « l'Indépendance Day », fête nationale des Etats-Unis, célébrée le 4 juillet, tous les jeunes orphelins de France qui ont un parent en Amérique, ont le devoir d'écrire à leurs bienfaiteurs, même s'ils ont cessé de recevoir des secours.

Il appartient aux familles et aux maîtres de nos écoles de veiller à ce que ce faible mais touchant témoignage de gratitude soit fidèlement adressé par les jeunes protégés.

Sans aucun doute, une telle geste de nos orphelins, en traduisant leur reconnaissance et leurs sympathies, ne fera qu'encourager leurs lointains et bienveillants pères adoptifs à persévérer dans leur appui tout de générosité.

Pauvre Marot !

Les flots de poussière que soulèvent, en cette saison sèche, les autos, sont désagréables pour tout le monde, car il faut avoir, constamment brosse en main pour nettoyer chaussures et vêtements.

Les devantures, les étalages des magasins ne sont guère mieux traités que les piétons.

Mais les plus malheureux seraient les statues de l'hôtel de ville si, de temps en temps, un cantonnier chargé de l'arrosage des Boulevards, ne les rafraichissait pas par quelques jets d'eau habilement lancés.

La statue de Gambetta, ainsi que celle des Mobiles, défilent la poussière : elles sont trop hautes et assez éloignées de la route où passent camions et autos.

Seul, le buste de Clément Marot paraît vouloir se cacher davantage dans sa niche. Le bon poète, de son temps, n'a certainement pas vu les rues de Cahors aussi poussiéreuses. Dans tous les cas, depuis quelques jours, son buste est poudre d'abominable façon : on dirait qu'il sort d'un sac du farinier du moulin de Saint-James.

Et comme par hasard, la vasque qui est au pied du monument contient, à peine, un seau d'eau peu claire, — ce qui ne doit pas l'étonner, — puisqu'aussi bien la surface est recouverte d'une couche épaisse de vase jaunâtre.

Et Marot n'a pas la chance, comme les statues du Boulevard, de voir un cantonnier lui rafraichir le visage, et de le lui tenir propre...

L. B.

Legs

Aux termes d'un testament olographe, déposé le 22 avril 1922 en l'étude de M. Bouyssou, notaire à Cahors, Mme Marie Jarlan, veuve Pouzergues, en son vivant demeurant à Cahors où elle est décédée, a légué à l'Hôpital-Hospice de Cahors une somme de 2.000 francs.

Aux termes d'un testament olographe en date du 30 avril 1912, déposé en l'étude M. Lescaze, notaire à Cahors, M. Albert Valet, domicilié à Cahors, où il est décédé, a légué une somme de mille francs à la Société de Secours mutuels d'Espère.

Pour les régions libérées

L'an dernier une subvention avait été demandée aux communes du Lot en faveur de 10 communes des cantons d'Aubanton et d'Hirson (Aisne) : 15 communes du Lot ont répondu à l'appel et ont voté diverses sommes dont le total est de 2.330 francs.

RÉGATES DU 2 JUILLET 1922

L'Aviron Cadurcien a donné avant-hier dimanche une des fêtes les mieux réussies de l'année.

Favorisée par un temps idéal, sans soleil et sans pluie, les Régates avaient amené quasi de Regourd une foule de spectateurs. Hétons-nous de dire qu'ils ne furent pas déçus et qu'ils assistèrent à de très belles courses. Le coup d'envoi était superbe ; les rives du Lot étaient littéralement couvertes par les très nombreux Cadurciens et Cadurciennes, dont les toilettes défilées faisaient merveille dans le cadre si pittoresque de l'Aviron.

La première course « yole de mer à 4 » a été gagnée superbement par l'Aviron Cadurcien devant l'« Emulation Nautique de Toulouse », la « Réole » et la « Sainte-Foy-la-Grande ». La course de périssaires fut très brillamment enlevée par M. Célérier, jeune athlète de l'A. C.

Le jeune Verdier fit une impressionnante traversée du Lot qui lui valut le premier prix de natation. Générat finit deuxième, suivi de Combrousse. La course en deux « outrigger » fut très appréciée ; la Réole prit le meilleur sur l'Aviron Cadurcien qui finit deuxième devant Sainte-Foy-la-Grande.

Un numéro inédit et fort applaudi permit aux « Martiniquais » du 7e Régiment de faire valoir des performances magnifiques et dans un style vraiment inconnu chez nous. Tady enleva aisément son premier prix. Il fallait traverser 2 fois le Lot à la nage.

La course en bateau de plaisance eût été à M. Caumer et au camarade Vaures. Enfin la grande course en outigger à 4 et un barreur mit en présence : Toulouse, la Réole, Sainte-Foy-la-Grande, Cahors, Montauban. Elle fut très passionnante de bout en bout. Au virage les Cadurciens furent un peu gênés et cela les rejeta en 3e place. Toulouse et Sainte-Foy-la-Grande s'adjugèrent 1er et 2e.

L'Avénir Cadurcien et la Diane, sous la direction habile de M. Rivière firent entendre les meilleurs morceaux de leur répertoire.

La réussite de cette fête nautique, généreusement dotée par la Presse et certaines personnalités de Cahors, revient sans doute à son organisation parfaite et M. Caillat doit être particulièrement félicité, mais elle revient pour beaucoup à la Presse, aux concours dévoués de tous, et surtout à la présence d'un public très nombreux et à qui l'A. C. devient de plus en plus sympathique.

PALMARES des Régates Nationales organisées par l'Aviron Cadurcien le 2 juillet 1922

1° Course en yole de mer (4 rameurs et un barreur), 4 partants. — 1er prix : Aviron Cadurcien, médaille et diplôme offerts par le Ministère de la Guerre ; 2e prix : Emulation Nautique de Toulouse, médaille offerte par M. le Prince Murat, député du Lot ; 3e prix : Aviron Réolais, médaille offerte par l'« Eclair du Midi » ; prix spécial pour débutants : Aviron Cadurcien, prix offert par M. Tassart, 1er adjoint et médaille offerte par l'« Echo de Paris ».

2° Course de périssaires (réservée aux membres de l'A. C.), 5 partants. — 1er prix : Célérier, un buste offert par la Direction des Magasins du Printemps ; 2e prix : Sarrazin, un diplôme offert par le Ministère de la Guerre ; 3e prix : Bessac, prix offert par l'Aviron Cadurcien.

3° Course à la rame (réservée aux membres de l'A. C.), 5 partants. — 1er prix : Verdier, un cabaret offert par M. Aragnol, ingénieur en chef des P. et C. ; 2e prix : Binaire, une breloque offerte par l'« Auto » ; 3e prix : Combrousse, un diplôme offert par le Ministère de la Guerre.

4° Course en outigger de pointe (4 rameurs et un barreur), 6 partants. — 1er prix : Aviron Réolais, médaille offerte par le Ministère de l'Intérieur ; 2e prix : Aviron Cadurcien, médaille offerte par M. Delport, député du Lot ; 3e prix : C. N. Foyen, médaille offerte par la société l'« Eclair » de Toulouse ; prix spécial pour débutants : C. N. Montalbanais, médaille offerte par la société l'« Eclair ».

5° Course à la nage (réservée aux militaires), 40 partants. — 1er prix : Tady ; 2e prix : Petit ; 3e prix : Moreau ; 4e prix : Tuttle ; 5e prix : Gouilly (prix offerts par l'Aviron Cadurcien).

6° Course de batteau de plaisance (réservée aux membres de l'A. C.), 5 partants. — 1er prix : Vaurez-Caumer, médaille offerte par l'« Dépêche » ; 2e prix : Verdier-Combrousse, médaille offerte par la « Petite Gironda » ; 3e prix : Coudane-Trémouilles, prix offert par l'Aviron Cadurcien.

7° Course en outigger de pointe (4 rameurs et un barreur), 6 partants. — 1er prix : Emulation Nautique Toulouse, médaille et diplôme offerts par le Ministère de la Guerre ; 2e prix : C. N. Foyen, médaille offerte par M. Delmas, député du Lot ; 3e prix : Aviron Cadurcien, médaille offerte par le *Journal du Lot* ; 4e prix : Aviron Réolais, médaille offerte par la *Petit Journal* ; prix spécial pour débutants : Aviron Cadurcien, médaille offerte par le *Régail du Lot* et diplôme du Ministère de la Guerre.

Régionalisme

L'« Officiel » publie la liste des départements par régions : il y a 12 régions. Le Lot fait partie du Sud-Ouest.

Lou Gorrit del Quercy
Nous avons l'honneur de porter à la connaissance de nos compatriotes lotois, que la société Lou Gorrit organise comme les années précédentes des colonies de vacances.
Les enfants envoyés en colonies forment deux catégories.
Catégorie A. — Enfants se rendant chez des parents.
Les enfants de cette catégorie ne feront l'objet d'une surveillance que pendant le voyage. Ils profiteront d'une réduction de 75 0/0 sur le voyage aller et retour.
En cas de retour individuel, la réduction ne sera que de 50 0/0.
Catégorie B. — Enfants envoyés dans des familles particulières.
Les enfants compris dans cette catégorie seront répartis dans des familles très honorables, pouvant donner toute garantie au double point de vue de soins et de morale.
En cas de maladie ou d'accident, les parents seront informés aussitôt, et les soins médicaux leur incomberont.
Prix du voyage aller et retour et pension pour 55 jours :
Enfants de 5 à 8 ans : 175 fr. 50.
— 8 à 11 ans : 203 fr. »
— 11 à 13 ans : 230 fr. 50.
— 13 à 15 ans : 258 fr. »
Des délégués recevront les parents pour l'inscription des enfants, les 9, 16 et 23 juillet, de 15 à 18 heures, à l'Ecole Communale, 2, rue du Pont-de-Lodi, 2 ; Métro, St-Michel-Odéon.
Nos compatriotes sont invités à faire connaître à leurs parents habitant Paris, les avantages de l'œuvre.

La Commission.

Obsèques

Dimanche soir, à 5 heures, ont été célébrées les obsèques de M. Guisard, décédé à Cahors à l'âge de 80 ans.
M. Guisard avait occupé les fonctions de greffier de paix dans notre ville où il était très connu et très estimé.
Un nombreux cortège a suivi le char funèbre et a témoigné à la famille de vives sympathies.
Nous adressons à M. et Mme Maratuech, à Mme Lagarde, à la famille nos sincères condoléances.

Prêt de chevaux

Le 7^e Régiment d'Infanterie a deux chevaux à prêter à la population civile. Ceux qui en désirent sont priés d'adresser leur demande au colonel commandant le régiment.
La Commission se réunira le samedi 8 juillet, à 9 heures (Caserne Bessières).

Fête du 9 Juillet 1922

L'organisation de cette fête sportive bat son plein, le terrain fait toilette et de gracieuses banderoles viennent jeter leur éclat et animer le paysage avec drapeaux et oriflammes.
Déjà de la région arrivent des adhésions. Il se pourrait que deux Sociétés très en renom figurent dans les rangs ce jour-là.
Les prix arrivent et nous ne saurions trop remercier les généreux donateurs.
La fête promet d'être très brillante. A plus tard le programme détaillé.

Un grand espace va être aménagé pour recevoir les danseurs et danseuses. Une équipe dévouée trace pistes, sautoir, et terrain de bal au Parc des Sports.
A notre jeune ami Cazes nos félicitations pour sa nomination à Guéret (Creuse). Il se pourrait qu'il soit, le 9, à Cahors.
Les jeunes gens n'appartenant à aucune société et désireux de participer aux épreuves de la fête du 9 juillet sont priés de se faire inscrire au secrétariat du C. C. C. Café de Bordeaux, Cahors.
Fumel va envoyer les athlètes à Cahors. Nul doute que l'Union Sportive Fumeloise et Libossienne n'ait un succès légitime.
L'Avion Cadurcien enverra, à son tour, ses meilleurs éléments. Parmi eux nous relevons avec plaisir les noms de Marmiesse et Combrouse qui s'affirment de plus en plus dans l'athlétisme.
Dans le courant de la semaine les prix seront affichés dans une vitrine des « Grands Magasins du Printemps ».

ÉTRANGE FORTUNE
DE
CUNISSET-CARNOT

VII

Mais là, une dernière difficulté l'arrêta : la fente du rocher était plus étroite du haut que du bas, et sauf un triangle trop petit pour y passer la tête, l'eau occupait toute la hauteur de la crevasse. Il fut donc obligé de plonger pour sortir. D'énormes buissons couvraient le lit du ruisseau et dérobaient son entrée dans la montagne à tous les yeux. Enfin, il se trouva tout à fait dehors, à la lisière d'une prairie.
C'était l'après-midi, il faisait un temps merveilleux.
Mais où était-il ? Il le reconnut sans peine. Il se trouvait dans la vallée de Baume, il était sorti par la source de la Vandensse, à quatre kilomètres de son point de départ ! Il avait traversé la montagne, de Sermezy à Baume, de part en part !
Avec quelle joie profonde il contempla ce site familier ! Il lui semblait qu'il le découvrait pour la première fois. Il admirait les arbres jaunissants, les rochers à pic au pied desquels il était sorti, les coteaux vé-

Toujours pas d'eau !

Lundi soir, vers 19 heures, les ménagères qui allaient faire leur provision d'eau, dans le quartier de la rue du Portail-Alban à la Place du Champ de Mars, ont eu la désagréable surprise de voir les bornes-fontaines s'arrêter subitement.
Ainsi, non seulement l'eau n'est plus distribuée aux divers étages des maisons, mais on suspend la distribution aux moments les moins favorables.
Les ménagères n'ont pas ménagé les récriminations.
Mais qui les entendra ?
Quel dommage que par ces temps de fortes chaleurs n'ait pas lieu quelque élection : on peut être assuré que l'eau ne ferait plus défaut !

Probité

M. Baret, employé à l'octroi de Cahors, a trouvé sur la voie publique un portefeuille contenant une somme assez importante, qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdu.
Le jeune Jacques Garnal a également trouvé une broche avec perle noire qu'il s'est empressé de remettre au bureau de police.

Cyclisme

Continuant son œuvre de propagande sportive, le Comité départemental de l'U. V. F. a déjà mis à l'étude l'organisation d'une série d'épreuves cyclistes.
Les brevets militaires font partie de cette série de manifestations et se disputent à Cahors aux dates suivantes :
1^o Brevet des 50 kilomètres (23 juillet 1922). — Itinéraire : Cahors, Arcambal, Cahors et retour.
2^o Brevet des 100 kilomètres (6 août 1922). — Itinéraire : Cahors à Cajarc et retour.
3^o Brevet des 150 kilomètres (20 août 1922). — Itinéraire : Cahors, Gourdon, Payrac, Labastide-Mural, Lauzès, Vers et Cahors.

Ces trois épreuves se disputent sous les règlements de l'U. V. F. et sont ouvertes à tous les cyclistes du département licenciés ou non.
Le droit d'engagement est de 2 fr. pour les licenciés de l'U. V. F. et de 3 fr. pour les non licenciés.
Le Comité départemental croit utile d'informer les coureurs que le départ à une épreuve (individuelle ou challenge) est obligatoire pour tout engagé, sauf clause contraire apportée au programme ou au bulletin d'engagement.
Tout coureur ne tenant pas compte de cette disposition du code des courses pourra être frappé d'une amende de 10 à 100 francs et pourra se voir, au besoin, pénalisé de 15 jours de suspension. Pour les sociétés contrevenantes, le délai de suspension est fixé à 15 jours minimum.
Les engagements au brevet militaire des 50 kilomètres sont reçus par M. Barthès, chef consul de l'U. V. F., 5, place du Marché, à Cahors.
La liste des prix sera publiée prochainement. Le Comité départemental de l'U. V. F. invite les jeunes coureurs à s'engager nombreux à cette épreuve. Le distance relativement courte convient très bien à des débutants ; c'est grâce aux efforts des jeunes que le sport du cyclisme pourra connaître à Cahors la popularité dont il jouit dans les autres villes de la région.

Pour le Comité départemental de l'U. V. F.,
Le président : E. GAGNAYRE.

Vol

Dans la nuit de dimanche, le bureau du receveur de la gare de Cahors a été visité par un malfaiteur.
Celui-ci serait, croit-on, un gamin, qui aurait pénétré dans le bureau en passant entre les barreaux de la grille qui protège l'entrée.
Le voleur a forcé le tiroir de la caisse du receveur où il n'a trouvé qu'une vingtaine de francs environ, en monnaie de billon.
Une somme de 40 francs qui se trouvait sur le bureau n'a pas été touchée.
La police a ouvert une enquête.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 19 au 24 juin 1922, a été la suivante :
Nombre de placements à demeure : 7 hommes.
En extra : 3 hommes, 2 femmes.
Demandes d'emploi non satisfaites : 4 hommes, 1 femme.
Offres d'emploi non satisfaites : 13 hommes, 2 femmes.

OFFRE D'EMPLOI

Recouvreurs-Courtiers, munis de bonnes références, sont demandés de suite par l'Agence Paris-Cahors, 9, rue du Maréchal Foch (Immeuble des Magasins AU PRINTEMPS).
Conditions avantageuses. — Retraite au personnel. Sursalaire familial aux chefs de famille, pour tous enfants au-dessous de 16 ans.

Cajarc

Expériences de motocultures. — Sur l'initiative de MM. Roques frères, mécaniciens à Cajarc, des expériences de motocultures auront lieu sur le domaine Roland à Andréassac, que M. Guibert a acquis de M. Daphnéroux.
Le tracteur « International » conduira des charnières à 2 et 3 socs et divers instruments de ferme.
Nous tiendrons nos lecteurs au courant du jour où commenceront les expériences qui présenteront, pour un certain nombre d'entre eux, un réel intérêt.

Certificat d'études — Le nombre des candidats au certificat d'études qui se présentaient était de 56.
Le nombre des candidats reçus est de 46. Félicitations aux maîtres et aux élèves.

Figeac

Exposition locale. — Une exposition de travaux d'art rural et rétrospectif, ainsi que de produits de la localité se tiendra à Figeac, Hôtel de la Monnaie, du 9 juillet au 15 août.
L'ouverture aura lieu le 9 juillet à 14 h. et, à cette occasion, fonctionnera un métier à tisser à main pour servir de démonstration aux petits tisserands de la région qui sont invités à s'y rendre.
Seront exposés notamment, la soie sous toutes ses formes successives depuis le cocon jusqu'au tissu, la laine et le chanvre.

Vaccination. — Jeudi prochain 6 juillet, M. le Docteur Estève donnera le vaccin dans une des salles de la Mairie à 9 h. 1/2.
Probité. — M. Léopold Souilhac, employé à la Cie d'Orléans a déclaré au bureau de police avoir trouvé une montre de dame et un bracelet qu'il tient à la disposition de la personne qui a perdu ces objets.

Gourdon

Foire du 30 juin. — Foire plus petite que d'habitude à cause des pressants travaux des champs.
Cours moyens. — Bœufs gras, 440 à 460 fr. le quintal ; moutons gras à 2 fr. 50 le kilo ; porcs de charcuterie, 200 fr. les 50 kg ; agneaux, de 50 à 70 fr. l'un ; bouvillons, 1.350 à 1.550 fr. la paire ; porcelets, 80 à 120 fr. l'un.
Poules, poulets, dindons, canards, 3,75 à 4 fr. la livre ; œufs, 2 fr. 75 la douzaine.
Petites oies, 8 à 14 fr. la paire ; oisons, 4 à 5 fr. la paire ; poussins, 2 à 2 fr. 50 la paire.
Beaucoup de jardinage et de plants de légumes.

Mort subite. — En sortant de chez M. le Dr Coulin, M. Barbiot Bernard, 71 ans, propriétaire à Amboly, commune de Lamotte-Fénelon, a été foudroyé par une embolie probablement. On dut le transporter mort, en auto, à son domicile.
Cette mort subite, survenue pendant que la foire battait son plein, a causé une sorte de stupeur.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 55.

La guerre civile en Irlande

De Dublin : On croit que M. de Valera et la plus grande partie des assiégés de Sackville Street ont réussi à s'échapper à l'aide d'un tunnel qui reliait le Fresham Hotel à des immeubles situés hors du cordon des troupes régulières.
Les irréguliers de Cork organisent une vigoureuse résistance qui semble, néanmoins, ne pas devoir réussir.

La question de Tanger

De Madrid : M. Sanchez y Guerra a déclaré qu'au cas où MM. Lloyd George et Poincaré tiendraient, à Londres, une conférence au sujet de Tanger, il s'y rendrait également.

Le « Strasbourg-Paris » déraille

De Sarrebourg : Le train express allant de Strasbourg à Paris a dérailé la nuit dernière, à 23 heures, en gare de Sarrebourg.
On compte trois morts et trente blessés, dont plusieurs grièvement.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée sous la présidence de M. Millerand.

Un procès politique à Munich

De Munich : Le procès politique de haute trahison, intenté au baron Leo Prechtling a commencé hier.
Le baron est accusé d'actives relations avec le ministre de France à Munich. De plus, on l'accuse de s'être efforcé de séparer l'Allemagne du Sud de l'Allemagne du Nord.

CONVOI FUNÈBRE

Madame veuve Jules GAUTHIÉ, ses enfants et tous ses autres parents prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister au convoi funèbre de

Jules GAUTHIÉ
Ancien élève au Lycée Gambetta
Capitaine adj.-major au 209^e Rég^t d'Inf^{te}
Officier de la Légion d'Honneur
Croix de Guerre
Mort pour la France le 5 mai 1916
au bois d'Avocourt (Meuse)

Réunion à la gare, samedi 8 juillet à 16 h. 30.

A VENDRE

le beau domaine du Pech Grand

D'une contenance environ de 44 hectares d'un seul tenant, plein rapport, bois, prairies naturelles et artificielles, maison de maîtres de 10 pièces, grand salon, salle à manger, cuisine, chambres, petite chapelle, on laisserait maison meublée ou non meublée, maison de domestique, granges, hangar, four, beldin volière, le tout en très bon état, jardin d'agrément et potager avec arbres fruitiers, garenne, chasse, on peut pêcher les écrevisses dans la propriété. Très bon matériel agricole.
Pour tous renseignements s'adresser à Monsieur LACOSTE, Puy-Févère, Lot, agence pour autres propriétés, maisons de commerce et maisons de rentiers.

La Distillerie DELPECH-PAULUS à CAHORS

Achète la noix verte et fraîche
Faire des offres

A VENDRE

Anesse et attelage complet

S'adresser au bureau du Journal

ETUDE DE

M^e E. CONTOU

GRADUÉ EN DROIT

HUISSIER A CAHORS

VENTE VOLONTAIRE

pour cause de départ

Samedi 8 juillet 1922, à 14 heures, à CAHORS, HALLE AUX GRAINS, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'un mobilier en bon état comprenant :
Un lit en bois noyer avec sommier.
Un matelas en crin.
Un matelas en laine, une table de nuit.
Une armoire lingère en bois noyer.
Une table de toilette.
Un buffet de salle à manger à deux corps.
Une table ronde en chêne avec rallonges.
Deux glaces.
Ustensiles de cuisine et autres objets.
Au comptant, 10 0/0 en sus.
CONTOU.



— Ta mère devrait remplacer ton café par du Kneipp pour que tu n'aies pas besoin de béquilles à mon âge.
Dans les épiceries ou contre mandat 1 fr. 25 les 250 gr. Kneipp, Juvisy-sur-Orge (Seine-et-Oise).

ON DEMANDE

Vendeuses de profession

pour mercerie, bonneterie et chaussures
Bonnes références
S'adresser au Bureau du Journal

ETUDE DE

M^e L. NUVILLE

Docteur en Droit
AVOÜÉ A FIGEAC (Lot)

Successeur de Mes Vival, Malrieu et Loubet.

PURGE

d'hypothèques légales

Suivant acte passé devant Maître POLGE, notaire à Lacapelle-Marival, le vingt huit avril mil neuf cent vingt-deux, enregistré, Monsieur Hilarion LARROCHE, propriétaire-cultivateur, demeurant au Cros, commune d'Espéroux, a acquis de Monsieur Jean GAUZIN, propriétaire demeurant à Pontenac, commune d'Espéroux, un immeuble en nature de pré dont une partie était autrefois complantée de châtaigniers situé au Cros, commune d'Espéroux, confrontant avec l'acquateur, Bennet et ruisseau, porté sous le numéro 409, section B du cadastre pour une contenance de cinquante ares, sous le numéro 408 même section pour une contenance de trois ares quatre-vingts centiares et enfin sous le numéro 450 pour une superficie de trois ares, le tout environ, moyennant le prix principal de dix mille francs.
Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au greffe du tribunal civil de Figeac le dix-sept mai mil neuf cent vingt-deux, et le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier, a été signifié : 1^o à Monsieur le Procureur de la République près le tribunal civil de Figeac ; 2^o à Madame Léontine DARNIS, sans profession, épouse du dit Jean GAUZIN, demeurant à Pontenac, commune d'Espéroux, suivant exploit de Maître GÉNILLAT, huissier à Lacapelle-Marival, en date des vingt-sept et trente-un mai mil neuf cent vingt-deux, enregistré.
Cette insertion a pour but de purger l'immeuble vendu de toute hypothèque légale inconnue et est faite en conformité de l'avis du Conseil d'Etat du 9 mai 1807.
Certifié véritable.
Figeac, le trois juillet mil neuf cent vingt-deux.
NUVILLE, avoué.

ETUDE DE

M^e Pierre DESPRATS

Licencié en Droit
AVOÜÉ A CAHORS

Rue du Portail-Alban, N^o 10

ASSISTANCE JUDICIAIRE
(Décision du 19 Avril 1921)

EXTRAIT

d'un

Jugement de séparation de corps

D'un jugement rendu par défaut faute de comparaitre, par le Tribunal Civil de Cahors le vingt janvier mil neuf cent vingt-deux, enregistré, entre Madame Léontine VIDAL, sans profession, épouse de Monsieur Jean VIELHESCAZES, marchand tailleur, précédemment domicilié à Cahors, rue de la Préfecture, et actuellement demeurant à Paris, 26, rue Berzélius (17^e), la dite dame Léontine VIDAL, demeurant à Cahors, rue de la Préfecture, Il appert que la séparation de corps d'entre les époux VIDAL-VIELHESCAZES a été prononcée au profit de la femme et aux torts et griefs du mari.
Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.
Cahors, le vingt-neuf juin mil neuf cent vingt-deux.
P. DESPRATS.

ETUDE DE

M^e Pierre DESPRATS

Licencié en Droit
AVOÜÉ A CAHORS

Rue du Portail-Alban, N^o 10

ASSISTANCE JUDICIAIRE
(Décision du 14 Avril 1920)

EXTRAIT

d'un

Jugement de séparation de corps

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal Civil de Cahors le dix-huit février mil neuf cent vingt et un, enregistré, au profit de Monsieur Bernard ROLLES, cultivateur au Mas de Couderc, commune de Maxou, contre Madame Marie GRAUD, son épouse, la dite dame actuellement sans domicile ni résidence connu en France,
Il appert que la séparation de corps a été prononcée d'entre les dits époux au profit du mari et aux torts et griefs de la femme qui a été condamnée aux dépens.
La présente insertion a lieu en conformité de l'article 247 paragraphe 3 du code civil et en exécution d'une ordonnance sur requête de Monsieur le Président du dit tribunal en date du trente juin mil neuf cent douze.
Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné constitué pour le demandeur.
Signé P. DESPRATS.
Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : M. DAROLLE.

“ Au PRINTEMPS ”
9 et 11, Rue du Maréchal Foch — CAHORS
Du 3 au 16 Juillet 1922
RABAIS CONSIDÉRABLES AVANT INVENTAIRE
Voyez nos occasions exceptionnelles
SÉRIE DE BEAUX TISSUS LAINAGES
Marqués à titre de réclame et publicités 75 % au-dessous de leur valeur réelle.
CHOIX DE COUPONS DIVERS SOLDÉS A DES PRIX TRÈS AVANTAGEUX
Profitez de suite de nos divers articles de fin de saison
Venez vous rendre compte, vous serez étonnés de nos prix

danger : il lui fallait répondre sans rien trahir de son secret, et l'embaras était grand, car il n'avait pas encore songé à cette éventualité et il n'avait préparé aucune version. Il ne se sentait pas en état d'improviser une qui fût suffisamment vraisemblable pour satisfaire complètement la curiosité des gens de Sermezy, et ne l'exposât à des contradictions qui pourraient attirer l'attention des mairres.
Voyez ce que nous devenons sous l'empire des circonstances ! Le jeune homme n'aurait dû songer qu'à sa délivrance miraculeuse, sa vie enfin sauvée, à l'espoir de revoir Solange, à ses affaires, à l'inquiétude de ses amis, aux préoccupations de ses clients, et par suite de celles-ci, à son honneur, car, sans avoir pu mesurer le temps, il sentait bien que sa disparition avait été fort longue et qu'elle serait difficile à expliquer. Eh bien ! non ! Il ne pensait à rien de tout cela ; son esprit s'arrêtait seulement et invinciblement à cette grille qui barrait le souterrain, et dans laquelle il avait fait une brèche par où un autre pourrait passer ! Il ne se disait pas que personne n'irait imaginer de plonger sous le ruisseau pour entrer dans la montagne qui gardait son secret depuis tant de siècles, et qu'à supposer que cette tentative sans but fût faite, elle ne pourrait aboutir, puisque nul, à coup sûr, ne soupçonnerait où menait la caverne du ruisseau ! Non, cette grille, cette grille coupée restait devant ses

yeux comme une porte ouverte sur son coffre-fort. Il se rendait compte d'ailleurs que sa faiblesse était extrême et qu'il n'était que difficilement maître de ses pensées. Il n'avait même pas la vision bien nette des choses matérielles ; un bourdonnement s'élevait dans ses oreilles ; il marchait comme dans un rêve. Mais ce qui veillait bien en lui c'était le sentiment du danger où un seul mot jeté par son trésor, c'était la nécessité absolue de ne rien dire qui pût faire soupçonner quoi que ce fût de ses découvertes.
Et pourtant, il fallait répondre à ce facteur, porte-voix des nouvelles par profession, curieux par situation, babillard par l'habitude des cancans de cinq ou six communes.
Bouhier avait beau presser le notaire, celui-ci ne répondait rien. Pierre voyait bien qu'il mettait son silence sur le compte de la fatigue, mais il viendrait un moment où elle serait passée et où d'autres que ce pauvre homme l'interrogeraient. Que répondrait-il alors ? Il ne pourrait pas raconter qu'il s'était égaré et qu'il avait erré durant plus d'une semaine dans les bois et les rochers. Bouhier, d'ailleurs, lui disait l'émoi du village à sa disparition, les efforts faits pour le retrouver, les recherches dont il avait été l'objet ; il voyait bien que tous les endroits où il aurait pu se cacher avaient été explorés et qu'il n'avait rien de vraisemblable à échauffer là-dessus. Comment aussi aurait-il pu expliquer qu'il s'était caché ?

Pourquoi se cacher ? Décidément il n'en sortait pas, et il ne trouvait rien. Pour le moment, il se taisait, voilà tout. Il songeait obstinément à cette grille, ne pouvant en distraire sa pensée, qui était accrochée là comme un filet à un clou, quand Bouhier, qui ne lui parlait plus depuis une minute ou deux, lui dit brusquement :
— Et le Sam qui était avec vous, qu'est-ce que vous en avez donc fait ?
— Je l'ai mangé ! répondit Pierre, sans avoir eu le temps de préparer une autre phrase et sans même pouvoir, tant il était faible, s'empêcher de prononcer celle-ci. Bien plus, il sentait venir la débâcle, et que, si on le poussait trop, il n'aurait plus la force de cacher son secret, malgré sa crainte ; il était à bout, il ne pouvait plus réagir.
A cet aveu dont il ne pouvait soupçonner la vérité, Bouhier s'arrêta net et le regarda avec de gros yeux hébétés, arrondis d'ahurissement. Le notaire lui nettement sa pensée : il le croyait fou ! C'était une planche de salut qu'il lui tendait ; il la saisit comme un homme qui se noie ! Après tout, peu lui importait qu'on le crût fou ? Il ne le serait qu'un temps, et il cesserait de l'être quand il le voudrait, en expliquant les choses. Il n'avait rien à craindre, si ce n'est la douleur qu'il allait causer à sa chère Solange si elle apprenait ce désastre ; mais il pensait qu'il pourrait la prévenir assez à temps pour arrêter son inquiétude. Il continua donc d'un ton détaché :
(A suivre).